

RAPPORT ANNUEL DE LA CESPM BILAN DE L'ANNÉE 2020-2021



Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport annuel en ligne (www.cespm.ca) ou auprès de la CESPM :

ADRESSE

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

82, rue Westmorland

C. P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 Canada

TÉLÉPHONE

(506) 453-2844

COURRIEL

cespm@cespm.ca

Pour avoir un aperçu de la CESPM et de ses activités, veuillez consulter

le site web à l'adresse suivante : www.cespm.ca

ISBN (livre) – 978-1-988264-13-4

ISBN (numérique) – 978-1-988264-14-1

Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez que votre nom figure sur notre liste d'envoi.

NOTRE MISSION

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) aide les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.

EXTRAIT DE LA LOI SUR LA CESPМ

1. LA COMMISSION DOIT AVANT TOUT, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS, TENIR COMPTE DE SA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE D'AMÉLIORER ET DE MAINTENIR LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE AUX ÉTUDIANTS POUR QU'ILS PUISSENT BÉNÉFICIER D'UNE ACQUISITION CONTINUE DU SAVOIR, EN

- A. prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
- B. privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
- C. assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
- D. assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants
- E. prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. LA COMMISSION A POUR FONCTIONS PRINCIPALES

- A. de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offerts dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
- B. d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (II) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (III) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets.
- C. de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (II) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
- D. de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
- E. de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. LA COMMISSION PEUT

- A. fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
- B. fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
- C. recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [le -N.-É] règlement aux fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 - Î.-P.-É.].

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, nous avons le plaisir de présenter notre rapport annuel 2020-2021, qui met en évidence nos activités et nos réalisations au cours du dernier exercice financier. Voici les principaux faits saillants :

- Examen de 38 propositions de programmes – des 30 propositions dont l'évaluation est terminée, 83 % ont été approuvées au cours du stade I du processus d'évaluation des programmes, ce qui a substantiellement accéléré le processus.
- Entreprise du deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité, au moyen d'une visite virtuelle sur place, afin de confirmer pour chaque université que le cadre d'assurance de la qualité visant à assurer la qualité continue de ses programmes et de ses services est adéquat.
- Publication de rapports sur la poursuite des études après un premier grade et sur les emprunts et dettes six ans après l'obtention du diplôme.
- Lancement d'un programme de sécurité informatique pour réduire notre risque d'incidents de cybersécurité.



La Commission a également entrepris des initiatives spéciales pour soutenir les universités et les gouvernements dans leurs interventions relatives à la pandémie, notamment :

- Collecte de données provisoires sur les inscriptions en 2020-2021 auprès des universités afin d'obtenir des renseignements en temps opportun sur les répercussions de la COVID-19, et publication ultérieure d'un rapport sur les inscriptions dans les universités pendant la pandémie.
- Ajout de questions au sondage, à l'automne 2020, auprès des diplômés des universités des Provinces maritimes de la promotion 2018 pour recueillir des renseignements concernant l'incidence de la COVID-19 sur les résultats liés à l'emploi des diplômés, les finances et la poursuite des études.
- Ajustements à court terme apportés à certaines exigences en matière d'assurance de la qualité afin de permettre aux universités de concentrer leurs efforts sur la garantie d'une expérience universitaire sécuritaire et de qualité.

L'année 2020-2021 n'a pas été une année comme les autres. Nous tenons à remercier les membres dévoués et talentueux de notre personnel, de nos comités et de notre conseil d'administration, qui ont réussi à faire une transition harmonieuse vers le travail virtuel tout en maintenant la qualité de nos services et de nos programmes. Nous souhaitons également reconnaître l'incroyable travail effectué par les universités des Provinces maritimes, en partenariat avec leur gouvernement provincial, pour offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire et de qualité à leurs étudiants, à leur personnel et à leur corps professoral tout en respectant les nombreuses restrictions imposées par la pandémie.

Sheila Brown

Présidente

Catherine Stewart

Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION	1
• À propos de la CESPМ.....	1
• Cadre opérationnel.....	1
• Plan d'activités pluriannuel	1
• Financement.....	2
ASSURANCE DE LA QUALITÉ	3
• Évaluation des programmes	3
o Durée du processus décisionnel.....	5
• Vérification de l'assurance de la qualité	6
• Dispositions spéciales en réponse à la COVID-19	6
DONNÉES ET RECHERCHE	7
• Collecte de données	7
o Système d'information sur les étudiants postsecondaires	7
o Sondages sur les résultats des diplômés	8
o Autres sources de données	8
o Collectes de données spéciales en réponse à la COVID-19.....	8
• Produits statistiques et de recherche	8
o Statistiques de base (mises à jour annuellement)	9
o Données à l'appui des formules de financement	9
o Mesures du progrès et des résultats des étudiants.....	9
o Demandes personnalisées.....	9
o Données ouvertes	10
COLLABORATION ET SERVICES DIVERS	13
• Action coopérative	13
o Réunions sur la collecte de données et la recherche.....	13
o Projets de collaboration avec des partenaires	13
o Comités, groupes de travail et associations	14
o Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)	14
• Services aux provinces.....	14
o Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard.....	15
o Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.....	15
o Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse	15
ANNEXES	17
• Annexe A - Composition de la Commission et de ses comités	17
• Annexe B - États financiers vérifiés	18

LA COMMISSION

À PROPOS DE LA CESPМ

Établie en 1974, la Commission est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF).

La Commission a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire. Ses fonctions principales sont l'assurance de la qualité, les données et la recherche, l'action coopérative et la prestation de services aux provinces.

Elle est composée de 20 membres, représentant les universités, le grand public, y compris les étudiants, et les trois gouvernements des Provinces maritimes, et du président, qui est membre d'office, sans droit de vote, et elle se réunit généralement cinq fois par année. À la fin de l'exercice, la Commission comptait 11 employés permanents et 3 employés contractuels. Une liste du personnel et des membres de la Commission se trouve à [l'Annexe A](#).

CADRE OPÉRATIONNEL

Grâce à son cadre opérationnel, la Commission s'appuie en grande partie sur un réseau de plus de 50 intervenants (entre autres, le conseil de la Commission, le comité mixte avec l'Association des universités de l'Atlantique [AUA] ainsi que divers comités et groupes de travail). Vous trouverez la liste des membres des comités à [l'Annexe A](#). Les cadres de référence sont accessibles en ligne www.cespm.ca.

La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (par exemple son processus de distribution des programmes).

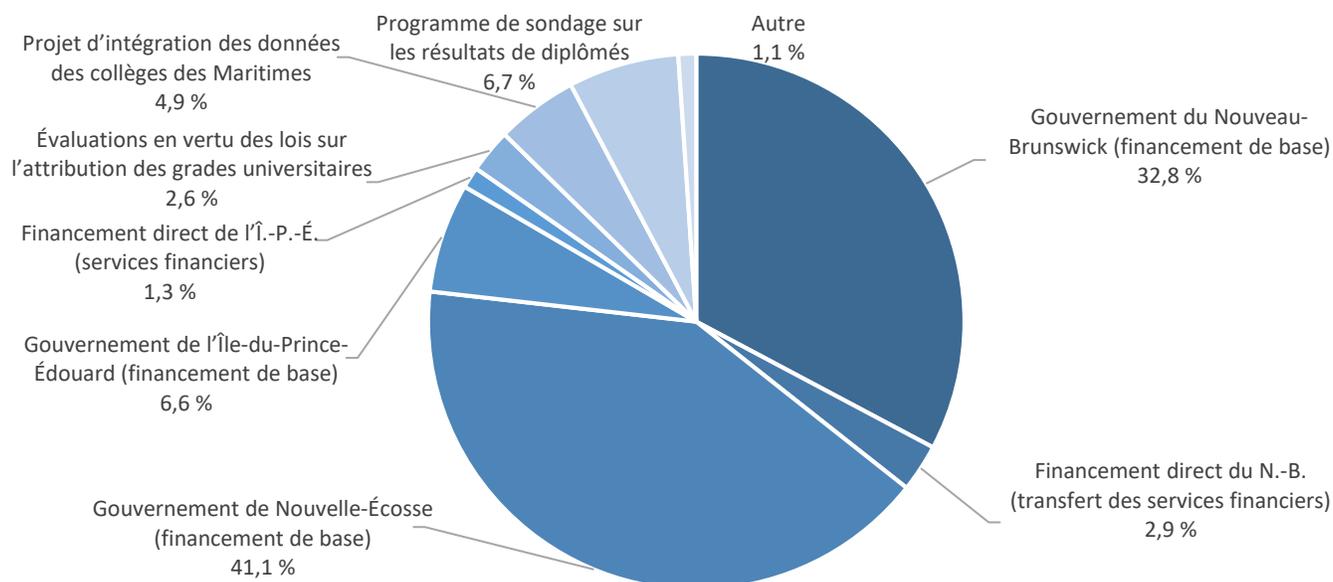
PLAN D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL

Le [Plan d'activités pluriannuel de 2018-2019 à 2020-2021](#) présente les objectifs d'amélioration de la Commission sur trois ans et les activités qu'elle prévoit réaliser pour les atteindre. Il souligne aussi les objectifs et les activités à entreprendre par la Commission pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat opérationnel. Ce rapport annuel donne un aperçu des progrès de la Commission dans l'atteinte de ses objectifs opérationnels et d'amélioration pour la troisième année et dans la réalisation des activités décrites dans son plan d'activités pluriannuel.

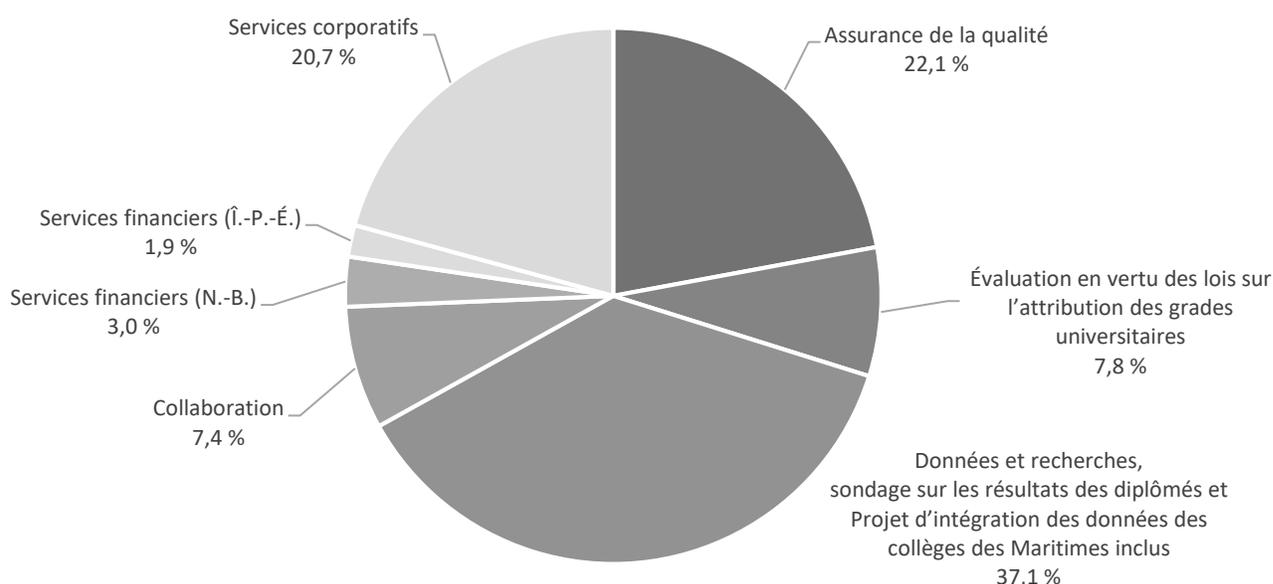
FINANCEMENT

En 2020-2021, le financement de base de la Commission était de 1,260 million de dollars. Le financement de base a été augmenté de 120 560 \$ pour la collecte de données relatives aux collèges. Le budget administratif a donné lieu à un surplus de 39 504 \$ avec un revenu total de 1,565 million de dollars, alors que les dépenses se sont élevées à 1,525 million de dollars. Le surplus s'explique principalement par un poste vacant pendant une partie de l'exercice. Les revenus générés en dehors du budget de fonctionnement ont totalisé 29 443 \$ et ont été réservés à une utilisation ultérieure. Les états financiers détaillés de la CESPМ pour 2020-2021 se trouvent à l'Annexe B.

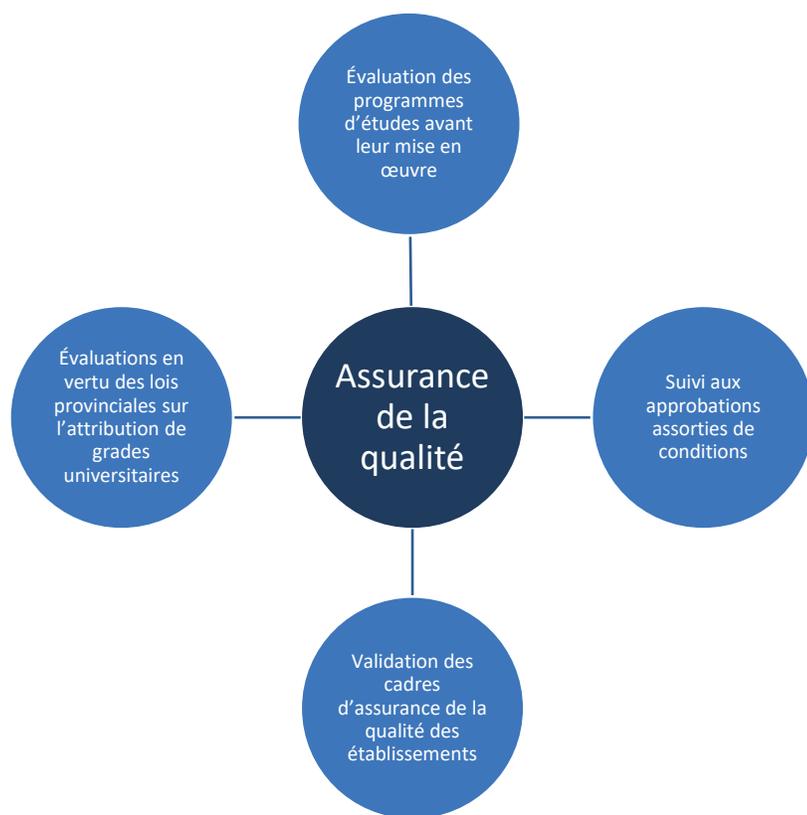
REVENUS PAR SOURCE DE FINANCEMENT (2020-2021)



DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (2020-2021)



ASSURANCE DE LA QUALITÉ



La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par les deniers publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard¹.

Les services d'assurance de la qualité de la Commission accordent une attention particulièrement à l'expérience des étudiants et mettent à profit un partenariat avec les établissements pour veiller à ce que les étudiants reçoivent une éducation et des services connexes de qualité tout au long de leur expérience universitaire.

Le cadre d'assurance qualité (AQ) de la Commission regroupe deux outils majeurs :

1. l'évaluation des programmes avant leur mise en œuvre et
2. la vérification de l'assurance de la qualité.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Une fonction clé de la Commission est d'évaluer les programmes d'études avant leur mise en œuvre pour s'assurer que les programmes des établissements sont conformes aux normes régionales en vigueur. À cette fin, la Commission coordonne et bénéficie des services d'experts à l'interne et à l'externe pour étudier les propositions de création, de modification et d'abolition de programmes. Le processus d'évaluation des programmes comprend deux stades.

1. **Stade I (SI), évaluation** : le personnel effectue une analyse accélérée en se basant sur les normes d'évaluation en vigueur.
2. **Stade II (SII), évaluation** : il s'agit d'un processus itératif en partenariat avec les établissements et le Comité mixte sur l'assurance de la qualité de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et la CESPM. Le Comité travaille en collaboration avec les établissements sur les propositions qui ne correspondent pas aux critères en vigueur.

À intervalles réguliers au cours de l'année, la Commission publie sur son site Web des comptes rendus publics concernant les propositions de programmes étudiées - **Programmes à l'étude**.

¹ En tant que service au Nouveau Brunswick et à la Nouvelle Écosse, la CESPM évalue également les établissements privés et leurs programmes, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues. Voir la section sur les services aux provinces pour plus de détails.

2020-2021 EN CHIFFRES – ÉVALUATION DU PROGRAMME

38

projets de programme examinés en comparaison à

57

en 2019-2020



11/15

universités ont présenté un projet

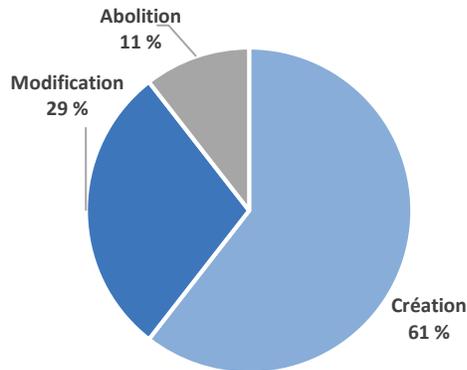
83 %

des SI approuvés

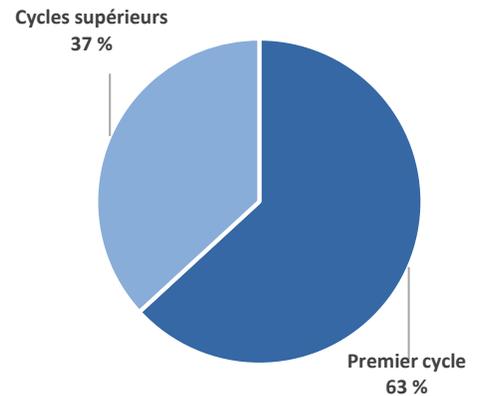
17 %

des SII approuvés

Type de proposition

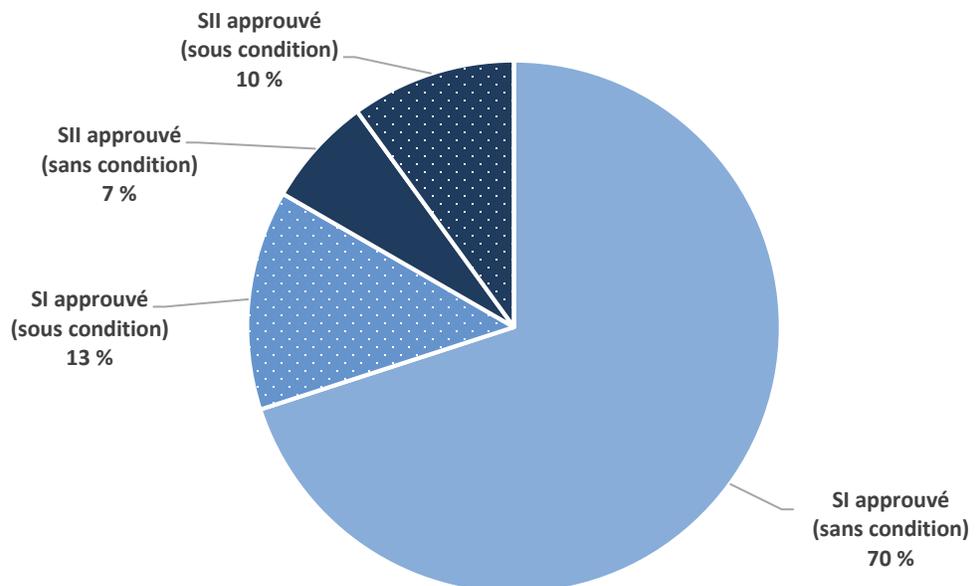


Proposition par niveau de programme



En date du 31 mars 2021,
30 dossiers de projet de programme clôturés
8 en attente d'une décision

Des 30 dossiers de projet de programme clôturés



Durée du processus décisionnel

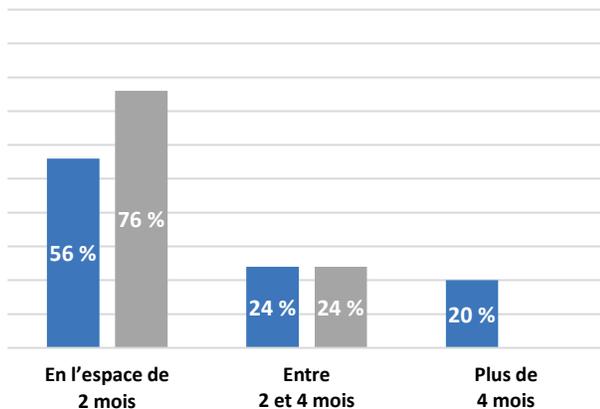
Dans le cadre de son plan d'affaires pluriannuel, la Commission a accepté de définir des indicateurs du rendement clés afin de lui permettre de mieux comprendre, gérer et améliorer ses programmes et ses services. En conséquence, la Commission rend désormais compte de ses délais de décision pour le processus d'évaluation des programmes, de la réception de la proposition à la décision. Les délais sont présentés de deux manières : 1. Nombre total de jours civils; 2. Nombre total de jours civils moins le nombre de jours d'attente pour que les établissements répondent aux questions de suivi pendant le processus d'évaluation.

En 2020-2021

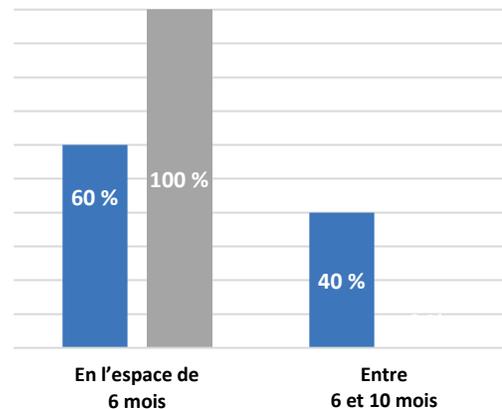
Pour les **approbations au Stade I**, 56 % des propositions ont été approuvées dans les deux mois, 24 % dans un délai de deux à quatre mois, et 20 % en plus de quatre mois. La durée du processus est encore moins longue lorsque le temps en attente de réponses des établissements est omis (76 % dans les deux mois, 24 % entre deux et quatre mois, et aucune en plus de quatre mois).

Pour les **approbations au Stade II**, 60 % des propositions ont été approuvées dans les six mois et 40 % dans un délai de six à dix mois. Lorsque le temps en attente de réponses des établissements est omis, toutes les propositions nécessitant une évaluation de Stade II ont été approuvées dans un délai de six mois.

Stade I – Durée du processus décisionnel (n = 25)



Stade II – Durée du processus décisionnel (n = 5)



- Total des jours ouvrables avant la prise de décision
- Total des jours ouvrables moins les jours en attente de la réponse des établissements à des questions de suivi

En 2020-2021, la Commission :

- a continué de mener, dans le cadre des objectifs d'amélioration de son plan d'activités pluriannuel, un examen approfondi de son processus d'évaluation des programmes afin de trouver des moyens de simplifier le processus en vue de faciliter une décision aussi rapide que possible, tout en maintenant la rigueur. Cet examen comprenait des analyses détaillées de chaque étape (y compris les échéances et les raisons des retards) du processus en utilisant la méthodologie Lean Six Sigma¹. La prochaine étape consiste à trouver des solutions possibles à court terme et à long terme en fonction de ces analyses.

¹ Lean Six Sigma est une méthodologie d'amélioration des processus axée sur le client et conçue pour éliminer les défauts, le gaspillage et l'inefficacité d'un processus.

VÉRIFICATION DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La Commission effectue un suivi auprès des établissements après la mise en œuvre de programmes afin de s'assurer que les établissements remplissent les conditions d'approbation et évaluent les programmes et activités existants en mettant l'accent sur les étudiants et l'apprentissage.

En 2020-2021, la Commission :

- a confirmé que 14 programmes répondaient aux conditions d'approbation – à la fin de l'année, 46 programmes avaient été approuvés sous certaines conditions;
- a mené, dans le cadre des objectifs d'amélioration de son Plan d'activités pluriannuel, le deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité avec l'Université Saint Mary's pour confirmer que le cadre d'assurance de la qualité visant à assurer la qualité continue de ses programmes et de ses services est adéquat. La visite virtuelle de l'emplacement a eu lieu les 20 et 21 mai 2020. Le rapport du Comité d'examen a été reçu en juillet 2020, et le plan d'action de suivi en réponse au rapport a été reçu en novembre 2020. Les visites sur place à l'Université St. Thomas et à l'Université du Nouveau-Brunswick ont été reportées à 2021-2022. À la fin de l'exercice, la Commission a indiqué qu'elle était à la recherche de quatre universités pour se soumettre à son processus de vérification de l'assurance de la qualité.

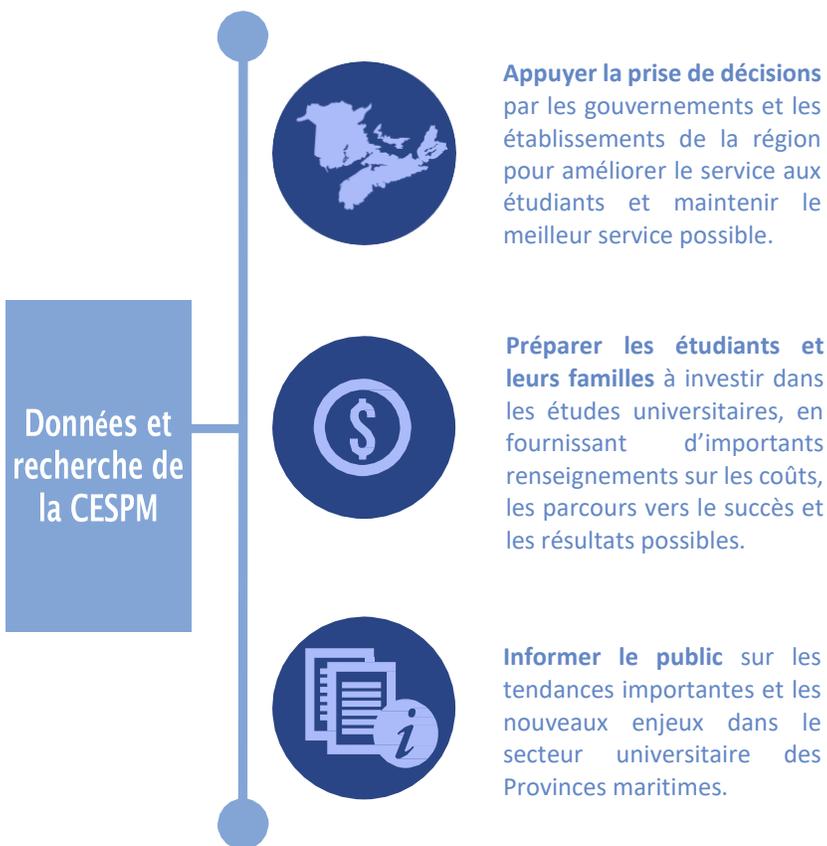
DISPOSITIONS SPÉCIALES EN RÉPONSE À LA COVID-19

Tout au long de l'exercice 2020-2021, la Commission a été en étroite communication avec ses universités membres afin de comprendre les répercussions de la pandémie et de déterminer la meilleure façon de les appuyer en cette période sans précédent. Comme ce fut le cas dans le monde entier, la plupart des universités de la région ont commencé à offrir la plupart de leurs programmes en ligne, voire tous leurs programmes. Ce changement de cap a requis des efforts considérables sur une période relativement courte où tous ont dû s'atteler à la tâche. Compte tenu de ces circonstances, la Commission a soigneusement étudié comment le mieux concilier le fait d'offrir aux universités la flexibilité nécessaire pour s'adapter rapidement à la responsabilité de la CESPM de veiller à ce que les programmes universitaires des Maritimes respectent des normes établies et qu'elles aient des cadres d'assurance de la qualité solides afin d'assurer la qualité continue de ces programmes, et d'offrir des ajustements à court terme aux universités en ce qui concerne le respect de certaines de ses exigences, y compris :

- prolonger jusqu'à un an certaines échéances (p. ex., les examens externes ou cycliques ou les dates de mise en œuvre prévus des nouveaux programmes et des programmes modifiés après l'approbation);
- reporter jusqu'à un an certaines exigences de présentation de rapports (p. ex., la présentation de rapports d'étape à la CESPM);
- retarder d'un an la mise en œuvre du processus de vérification de l'assurance de la qualité.

Plus particulièrement, la Commission a renoncé à l'exigence selon laquelle les universités doivent présenter une proposition aux fins d'approbation pour changer un programme existant offert en personne en un programme offert en ligne, comme c'est le cas dans des conditions normales. Cette exigence ne s'appliquera pas non plus durant les années 2021-2022 et 2022-2023. Si une université souhaite continuer à fournir un programme existant en ligne à temps plein ou à temps partiel, elle devra présenter une proposition de programme suffisamment à l'avance pour obtenir l'approbation nécessaire d'ici septembre 2023. Entre-temps, la Commission s'affaire à élaborer un cadre qui déterminera le seuil à partir duquel une proposition de programme doit être présentée et, si une proposition est requise, les renseignements que les universités devront fournir.

DONNÉES ET RECHERCHE



La Commission met des sources d'information à valeur ajoutée à la disposition des gouvernements, des établissements d'enseignement postsecondaire, des étudiants et de la population en vue d'accroître la sensibilisation et de susciter le dialogue à l'égard des questions et des possibilités qui touchent l'éducation postsecondaire dans les Maritimes.

La fonction des données et de la recherche vise en particulier à circonscrire les caractéristiques des programmes ainsi que les voies ou les courants éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un grade universitaire et les résultats des diplômés.

La Commission recueille des données et élabore des statistiques et des produits de recherche reconnus à l'échelle nationale en tant que sources crédibles de renseignements sur l'éducation postsecondaire.

COLLECTE DE DONNÉES

La Commission recueille des données à l'aide des sources suivantes :

1. le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP);
2. les sondages sur les résultats des diplômés; et
3. les collectes de données spéciales.

Elle utilise également les données de tierces parties pour ajouter de la valeur à ses sources de données existantes et éviter la duplication des efforts.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires

Afin de combler de nombreux besoins en matière d'information de la Commission ainsi que des gouvernements provinciaux, des universités et d'autres groupes qui ont un intérêt dans l'éducation postsecondaire, la CESP recueille chaque année, par l'intermédiaire du SIEP, des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les caractéristiques démographiques des étudiants, les inscriptions aux programmes et aux cours et le transfert des crédits. Depuis 1980, la Commission recueille des données sur les étudiants auprès des universités des Maritimes. Dans le cadre de son plan d'activités pluriannuel et de l'objectif d'accroissement de son fonds de données, elle a lancé en 2017-2018 le projet visant à recueillir des données sur les étudiants auprès des collèges des Maritimes, ce qui augmentera de 40 % le fonds de données de la Commission et élargira sa capacité à suivre les étudiants de l'enseignement postsecondaire dans la région pour étoffer ainsi ses connaissances en matière de cheminement des étudiants.

En 2020-2021, la Commission :

- a recueilli les données du SIEP des universités et des collèges pour 2019-2020.

Sondages sur les résultats des diplômés

Les sondages sur les résultats des diplômés renseignent sur le financement des études, les résultats liés à l'emploi, la mobilité des diplômés et la poursuite des études. Ils portent exclusivement sur les diplômés de premier cycle des universités des Maritimes et ils suivent un cycle de six ans qui comprend deux cohortes de diplômés (les membres des deux groupes font l'objet d'une entrevue deux ans après avoir obtenu leur diplôme et ceux de l'une de ces cohortes sont également interrogés six ans après avoir obtenu leur diplôme).

En 2020-2021, la Commission :

- a fait appel à la société Prairie Research Associates pour mener, au nom de la CESPM, le sondage de deux ans auprès des diplômés des universités des Maritimes de la promotion 2018 à l'automne 2020. L'échantillon final comptait 3 339 personnes et le taux de réponse a été de 31,8 %.

Autres sources de données

Augmenter et tirer parti d'autres sources de données font partie des objectifs d'amélioration de la Commission dans le cadre de son plan d'activités pluriannuel.

En 2020-2021, la Commission :

- a élargi le programme de sondages sur les résultats des diplômés de la CESPM et l'a renommé Programme de sondages de la CESPM afin d'élargir ses domaines de recherche dans le cadre du même budget annuel – au cours des années, le coût de réalisation a diminué de manière considérable grâce à la transition de sondages téléphoniques à des sondages en ligne;
- a retenu les services de Mara Consulting pour préparer des contrats-cadres sur le partage des données afin de tirer parti des données existantes obtenues par les sondages, y compris l'enquête de 2019 du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires auprès des étudiants de première année.

Collectes de données spéciales en réponse à la COVID-19

En 2020-2021, la Commission :

- a recueilli des données provisoires sur les inscriptions en 2020-2021 des universités afin d'obtenir des renseignements en temps opportun sur l'incidence de la COVID-19;
- a ajouté des questions au sondage de 2020 sur les résultats des diplômés de la promotion 2018 pour recueillir des renseignements sur l'incidence de la COVID-19 sur les résultats liés à l'emploi des diplômés, les finances et la poursuite des études.

PRODUITS STATISTIQUES ET DE RECHERCHE

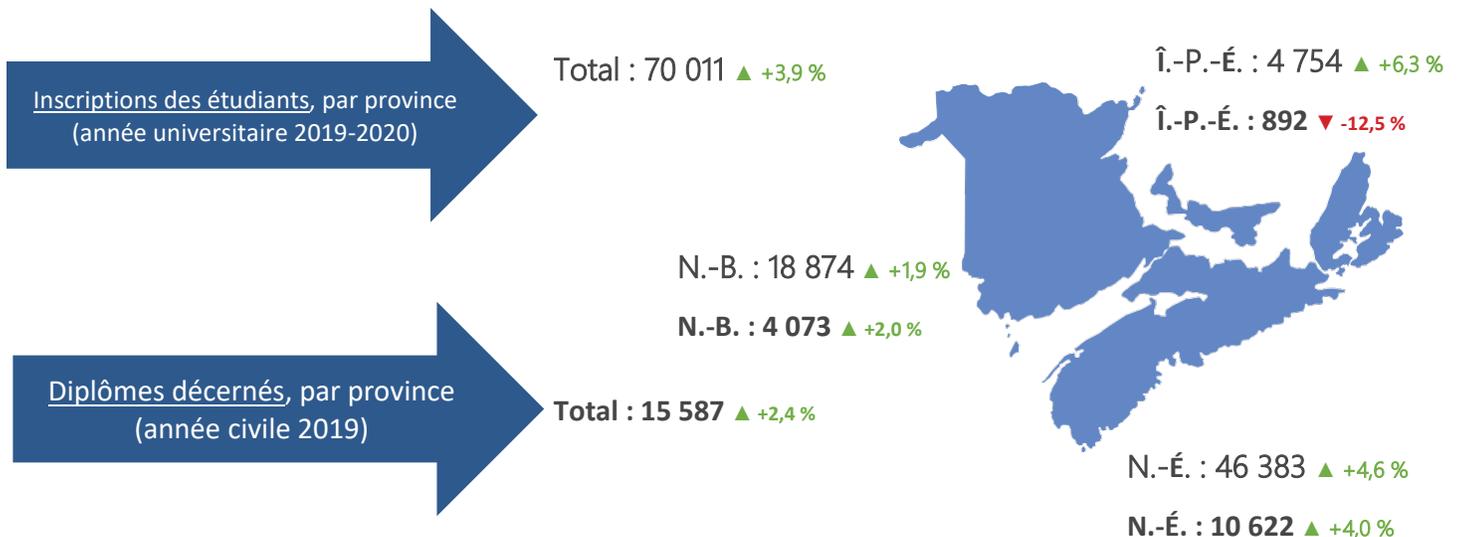
À partir de ces sources de données, la Commission met à la disposition des gouvernements, des établissements, des étudiants et du grand public des produits statistiques et de recherche à valeur ajoutée pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes ainsi qu'augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Provinces maritimes et engager un dialogue à ce sujet.

Ces travaux visent en particulier à circonscrire les caractéristiques des parcours éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un diplôme et les résultats des diplômés.

Statistiques de base (mises à jour annuellement)

Chaque automne, la Commission diffuse un ensemble normalisé de tableaux statistiques qui fournit des renseignements sur des indicateurs clés et des tendances dans le réseau des universités des Maritimes. Les tableaux suivants sont affichés sur le site Web de la Commission :

- Tableaux statistiques relatifs aux inscriptions et aux équivalents temps plein
- Tableaux relatifs aux diplômes décernés
- Données relatives aux droits de scolarité pour les étudiants de premier cycle, cycles supérieurs et les étudiants internationaux
- Équivalents à temps plein et équivalents à temps plein pondérés pour l'année complète



Données à l'appui des formules de financement

Chaque année, la Commission fournit des statistiques au Nouveau-Brunswick sur :

- les équivalences à temps plein pondérées pour l'année complète afin d'appuyer le calcul de la formule de financement de la répartition de la subvention de fonctionnement sans restriction aux universités du Nouveau-Brunswick.

Mesures du progrès et des résultats des étudiants

En utilisant les données administratives sur les étudiants (SIEP) ainsi que les données du sondage sur les résultats des diplômés, la Commission a élaboré des mesures relatives aux progrès et aux résultats des étudiants en ce qui concerne :

- la demande en matière d'enseignement universitaire (taux de participation);
- la progression des étudiants (taux de persévérance et de diplomation);
- les parcours de formation (le délai d'obtention du grade, le changement d'établissement, la charge de cours de l'étudiant); et
- les résultats des diplômés (l'emploi, le financement des études, l'inscription à un programme d'éducation complémentaire, la mobilité et les perceptions par rapport à l'expérience universitaire).

Demandes personnalisées

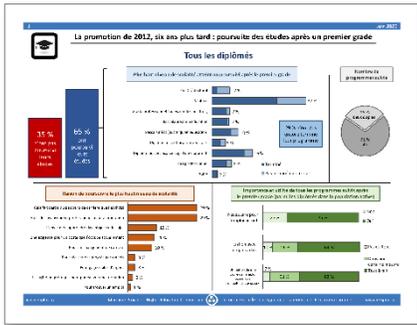
La Commission fournit, sur demande, des mesures et des fichiers de données personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.

Données ouvertes

La Commission fournit des ensembles de données relatives aux inscriptions et aux diplômes décernés en format libre CSV à l'aide d'un outil interactif convivial. Les données ouvertes sont accompagnées d'une autorisation explicite d'accès aux données afin de faciliter encore plus les analyses et le débat sur les questions importantes entre les intervenants à la Commission.

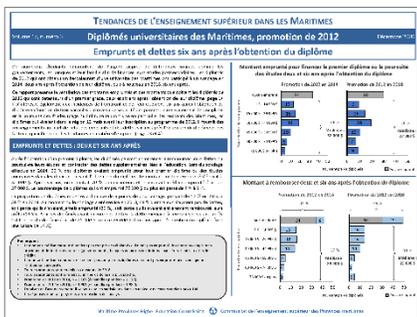
FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2020-2021

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : Poursuite des études après un premier grade (juin 2020)



- Globalement, 65 % des titulaires d'un premier grade de la promotion de 2012 ont poursuivi une forme ou une autre d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat dans les six ans suivant l'obtention du premier grade.
- Les diplômés en sciences physiques et de la vie et mathématiques étaient les plus susceptibles de poursuivre des études après l'obtention d'un premier grade (84 %), suivis par les diplômés en lettres et sciences humaines, arts et sciences sociales (76 %), puis ceux en commerce et administration (52 %), ainsi que ceux des arts et sciences appliqués et programmes professionnels (44 %).
- 44 % des diplômés qui ont poursuivi leurs études l'ont fait au cycles supérieurs (maîtrise ou doctorat). 17 % se sont inscrits à un baccalauréat, dont 7 % dans un programme de baccalauréat en éducation. 16 % ont suivi un programme collégial ou un programme d'apprentissage. Enfin, 7 % se sont inscrits à un grade professionnel comme la médecine ou le droit.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : Emprunts et dettes six ans après l'obtention du diplôme (décembre 2020)



- Le rapport portait sur les tendances relatives à l'emprunt et à l'endettement des diplômés universitaires des Maritimes de la promotion de 2012 interrogés en 2018, six ans après l'obtention de leur premier diplôme.
- Sept diplômés sur dix ont emprunté pour financer leur diplôme de 2012 ou les études suivies après avoir obtenu leur premier diplôme, que ce soit auprès de gouvernements, de banques, de leur famille ou d'autres sources. Les emprunteurs ont accumulé une dette médiane de 37 000 \$. Six ans après l'obtention de leur diplôme, un peu plus de la moitié des diplômés devaient encore de l'argent en rapport avec leurs études, et parmi ceux qui avaient encore des dettes, le montant médian dû s'élevait à 25 000 \$.
- Parmi les diplômés qui n'ont pas poursuivi leurs études, 62 % ont emprunté pour financer leur premier diplôme pour un montant médian de 32 000 \$. Six ans après avoir obtenu leur diplôme, 62 % d'entre eux n'avaient pas de dettes : cela comprend les 38 % qui n'avaient jamais souscrit d'emprunt et les 24 % qui avaient remboursé tout l'argent emprunté. Pour ceux qui devaient encore de l'argent, le montant médian s'élevait à 20 000 \$.

FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2020-2021

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : Condensé annuel sur les inscriptions dans les universités, 2019-2020 (janvier 2021)

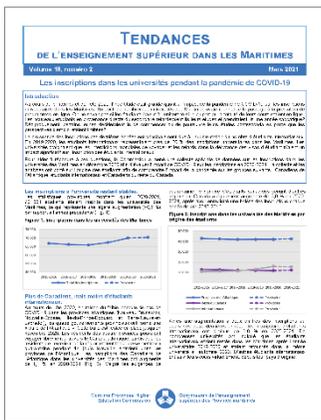
- En 2019-2020, 70 011 étudiants étaient inscrits dans les universités des Maritimes, soit une hausse de 3,9 % en un an et une hausse de 2,2 % sur dix ans. 84,5 % des étudiants étaient inscrits au premier cycle, tandis que 15,5 % étaient inscrits aux cycles supérieurs. Aussi bien les inscriptions des étudiants au premier cycle (+3,6 %) que celles aux cycles supérieurs (+5,7 %) ont augmenté sur un an.

Les étudiants internationaux ont continué d'être la principale source de l'augmentation des inscriptions dans la région avec une hausse de 2 715 étudiants, soit +20,5 %, comparativement à l'année précédente (+141,5 % sur dix ans). Les étudiants internationaux ont compté pour 22,8 % du nombre total d'inscriptions en 2019-2020. Les programmes mathématiques, informatique et sciences de l'information (51,5 %), architecture, génie et technologies connexes (41,4 %) et commerce, gestion et administration publique (37,8 %) comptaient le pourcentage le plus élevé d'étudiants internationaux. Les principaux pays d'origine des étudiants internationaux étaient la Chine (4 352), l'Inde (4 100) et les États-Unis (664). Le nombre d'étudiants de l'Inde a augmenté de 713,5 % au cours des cinq dernières années.



Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : Les inscriptions dans les universités pendant la pandémie de COVID-19 (mars 2021)

- Les statistiques provisoires montrent qu'en 2020-2021, 70 331 étudiants étaient inscrits dans les universités des Maritimes, ce qui représente une légère augmentation (+0,5 %) par rapport à l'année précédente.
- Après une augmentation à deux chiffres des inscriptions au cours des deux dernières années, les inscriptions d'étudiants internationaux ont diminué de 3,8 % en 2020-2021. Les inscriptions d'étudiants des provinces de l'Atlantique et du reste du Canada ont augmenté, compensant la baisse du nombre d'étudiants internationaux.
- Le taux de participation dans la province d'origine a augmenté dans les trois provinces, ce qui indique que les étudiants des Maritimes se sont inscrits dans des universités proches de chez eux.



COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

Stimuler le débat



La Commission sait qu'on obtient beaucoup plus grâce à la coopération avec les intervenants. Chaque groupe d'intervenants apporte un morceau différent et important du casse-tête en offrant chacun leur perspective quant à la question en jeu. Le travail en collaboration a, plus d'une fois, donné des résultats positifs, et il a permis de s'assurer que les efforts de la Commission correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants.

Dans bien des cas, le travail en collaboration constitue une approche rentable pour tous les partenaires. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Commission mobilise constamment la participation de ses partenaires.

En plus de l'assurance de la qualité et de la collecte de données et la recherche (qui constituent l'essentiel de son travail), la Commission est également responsable ce de qui suit :

1. stimuler l'action coopérative et
2. fournir aux provinces des services sur demande.

ACTION COOPÉRATIVE

Dans le cadre de son mandat pour l'action coopérative, la Commission facilite la coopération dans les Maritimes, avec les autres provinces et avec des partenaires externes afin d'élaborer des approches rentables en collaboration qui permettent de travailler sur des projets communs liés à l'éducation postsecondaire.

Réunions sur la collecte de données et la recherche

En 2020-2021, la Commission :

- a organisé trois réunions virtuelles avec les registraires et les chercheurs institutionnels des universités pour discuter des activités de recherche et de collecte de données de la Commission. Ces réunions ont remplacé le Forum annuel de la CESPM, qui a été annulé à cause de la COVID-19.

Projets de collaboration avec des partenaires

En 2020-2021, la Commission :

- a réalisé une analyse comparative des transferts de crédits des étudiants en utilisant les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) des universités pour le Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick selon le principe du recouvrement des coûts;

- a continué à soutenir la vision du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) en matière de système de suivi des étudiants de l'Atlantique;
- a signé une entente sur le partage des données avec l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick pour communiquer les données du SIEP des universités du Nouveau-Brunswick dans le but de mener des recherches pour soutenir les programmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Comités, groupes de travail et associations

La Commission est membre de plusieurs comités, groupes de travail et associations :

- Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles
- Réseau international des organismes de promotion de l'assurance de la qualité en enseignement supérieur
- Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
- Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts
- Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
- Groupe de travail pancanadien sur l'assurance de la qualité
- International Association of Privacy Professionals

La participation à ces groupes constitue une excellente occasion d'apprendre et d'échanger des pratiques exemplaires et de cerner des possibilités de collaboration.

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIÉ)

La Commission est signataire du Réseau informatique éducatif (RIÉ) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, auquel elle fournit un personnel d'appoint. Le RIÉ est une plateforme de services partagés novatrice et pratique qui transcende les cadres institutionnels et les frontières des provinces et qui a démontré des possibilités de collaborations efficaces exceptionnelles. Depuis près de 50 ans, il offre à ses utilisateurs la possibilité d'être connectés entre eux, ainsi qu'au reste du monde. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien en TI, le perfectionnement professionnel, la cybersécurité et la prestation de services réseau et l'échange d'information.

En 2020-2021, le RIÉ N.-B./Î.-P.-É. :

- a encore reporté d'un an ECN50RIÉ et la conférence AtlanticNet 2020 à cause des restrictions dues à la COVID-19;
- a réalisé une vidéo d'information en français et en anglais sur le RIÉ, qui peut être consulté à l'adresse <http://rie-nbipe.ca/>;
- a poursuivi son partenariat avec le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) en vue de mener à bien une solution de gestion des renseignements et des événements de sécurité (GIES); l'équipe de durabilité du réseau a collaboré avec IBM pour assurer la conception et l'architecture d'un modèle de GIES (QRadar) qui couvrira les établissements membres du RIÉ avec une installation à partir du premier trimestre de l'exercice 2021-2022;
- a conçu une plateforme en utilisant SharePoint et Microsoft Teams afin d'offrir des ateliers techniques en mode virtuel; des séances en ligne réparties sur deux jours ont été présentées avec succès par le personnel de Microsoft;
- a fourni aux membres du RIÉ une formation et a déployé LastPass Enterprise, une solution de gestion des mots de passe;
- a lancé la téléphonie sur le campus de l'UNB en tant que service partagé du RIÉ; de l'équipement supplémentaire sera acheté en 2021-2022 pour que l'UNB puisse aider d'autres membres à prendre part à cette initiative qui engendrera d'importantes économies.

SERVICES AUX PROVINCES

La Loi sur la CESPM autorise la Commission à fournir des services aux provinces et aux établissements. Les services sont généralement fournis dans le cadre d'accords de recouvrement des coûts et ont été offerts principalement aux provinces.

Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard ¹

La Commission fournit des services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard selon le principe du recouvrement des coûts. Cela comprend ce qui suit :

- Administration du budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- Présentation des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse

En vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick et la *Degree Authorization Act* de la Nouvelle-Écosse, la Commission mène, à la demande des ministres et selon le principe du recouvrement des coûts, des évaluations d'établissements privés et de leurs programmes pour s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues.

En 2020-2021, en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick* :

Les évaluations suivantes ont été réalisées :

- **Doctorat en counseling et en psychothérapie – Yorkville University** : La Commission a évalué la proposition et a conclu que, si les conditions étaient satisfaites avant la désignation du programme proposé (ayant trait aux admissions, aux règlements universitaires et aux ressources du corps professoral), et s'il est dispensé de façon efficace, ce dernier semblait répondre aux normes habituellement associées au titre de compétence proposée. De plus, si ces conditions sont satisfaites et si le programme est désigné, ce dernier devra faire l'objet d'un examen externe deux ans après sa mise en œuvre, conformément au document *Procédure et exigences en matière de renseignements au cours du suivi d'une désignation conditionnelle du programme*. Le ministre a accepté les conditions recommandées de la Commission avant la désignation, et Yorkville les a ensuite respectées. En juin 2020, Yorkville a été désignée pour offrir le doctorat en counseling et en psychothérapie, sous réserve d'un examen externe après deux ans, comme le recommande la CESPM.

Les évaluations suivantes ont débuté, mais n'étaient pas achevées à la fin de l'exercice :

- Associé en santé et sécurité au travail – University of Fredericton
- Maîtrise ès arts en counseling psychologique – Yorkville University
- Maîtrise en administration des affaires et maîtrise en administration des affaires à l'intention des cadres – University of Fredericton
- Maîtrise en administration des affaires (modification) – University of Fredericton
- Maîtrise en éducation spécialisée en éducation des adultes et maîtrise en éducation spécialisée en leadership pédagogique – Yorkville University
- Baccalauréat en administration des affaires – Yorkville University

En 2020-2021, en vertu de la *Degree Authorization Act de la Nouvelle-Écosse* :

Aucune évaluation n'a été demandée conformément à la *Degree Authorization Act* de la Nouvelle-Écosse.

Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse a engagé la Commission, selon le principe du service de plein recouvrement des coûts pour la province, pour établir l'agrément initial des programmes de baccalauréat en éducation offert par les établissements provinciaux.

En 2020-2021, la Commission :

- a effectué une visite à la Mount Saint Vincent University (MSVU) et a reçu le rapport du comité d'examen;
- a réuni le Comité mixte d'agrément du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (NSEECD) et de la CESPM le 2 février 2021 pour préparer ses avis sur l'agrément initial des programmes de baccalauréat en éducation offerts par MSVU. Les avis, fondés sur les conclusions du comité d'examen et sur l'expertise

¹ Depuis le 1^{er} avril 2020, la Commission ne fournit plus de services financiers à la Province du Nouveau-Brunswick.

et l'expérience des membres du Comité d'agrément, ont été vérifiés par le Comité mixte sur l'assurance de la qualité de l'Association des universités de l'Atlantique et de la CESPM et approuvés par la Commission avant d'être transmis au NSEED, en mars 2021. Sur la base de ces avis, les programmes de baccalauréat en éducation de MSVU ont reçu un agrément initial.

ANNEXE A – COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

MEMBRES DE LA CESPM

Représentants des établissements :

Jeffrey Hennessy, Nouveau-Brunswick

Elizabeth Dawes, Nouveau-Brunswick

Malcolm Butler, Nouvelle-Écosse

Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse

Pemberton Cyrus, Nouvelle-Écosse

Kathy Gottschall-Pass, Île-du-Prince-Édouard

Hauts fonctionnaires ou dirigeants :

France Haché, Nouveau-Brunswick

Ava Czapalay, Nouvelle-Écosse

Marjorie Davison, Nouvelle-Écosse

Greg Ells, Nouvelle-Écosse

Vacant

Anne Partridge, Île-du-Prince-Édouard

Population en général :

Darcie Reidpath, Nouveau-Brunswick

Tristian Gaudet, Représentant étudiant, Nouveau-Brunswick

Sylvie Levesque-Finn, Nouveau-Brunswick

Sheila Brown, Nouvelle-Écosse (présidente)

Bryn de Chastelain, Représentant étudiant, Nouvelle-Écosse

Martin Zelenietz, Nouvelle-Écosse

Michelle Pineau, Île-du-Prince-Édouard

Membre d'office, sans droit de vote :

Catherine Stewart, CESPM directrice générale

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ DE DIRECTION ET DE GOUVERNANCE DE LA CESPM

Sheila Brown, Présidente de la CESPM

Anne Partridge, représentante du gouvernement provincial

Catherine Stewart, Directrice générale de la CESPM

Pemberton Cyrus, Vice-président de la CESPM

Malcolm Butler, Président du comité sur l'Assurance de la Qualité

COMITÉ AUA-CESPM SUR L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA :

Malcolm Butler, Saint Mary's University (Président)

Kathy Gottschall-Pass, University of Prince Edward Island

Richard MacKinnon, Cape Breton University

Nommés par la CESPM :

Sheila Brown, public en général, Nouvelle-Écosse

Matthieu LeBlanc, Université de Moncton

Dale Keefe, Acadia University

Représentants étudiants :

Brandon Case, Dalhousie University

Chelsey Purdy, Mount Saint Vincent University

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM

France Haché, Nouveau-Brunswick

Sheila Brown, Nouvelle-Écosse (présidente)

Greg Ells, Nouvelle-Écosse

Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse

Anne Partridge, Île-du-Prince-Édouard

Michelle Pineau, Île-du-Prince-Édouard

Catherine Stewart, Directrice générale de la CESPM

ANNEXE A - COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATION ÉDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Alaa Abd-El-Aziz, University of Prince Edward Island

Jean-Paul Boudreau, Mount Allison University

Paul Mazerolle, University of New Brunswick

Denis Prud'homme, Université de Moncton

Pierre Zundel, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Mary Butler, New Brunswick Community College

Alexander MacDonald, Holland College (président)

Tim Marshall, Maritime College of Forest Technology

Dawn Russell, St. Thomas University

Catherine Stewart, CESPM

COMITÉ DU RÉSEAU INFORMATIQUE ÉDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Rachael Anderson, CESPM

John Gillis, Mount Allison University

Jim Bowen, Maritime College of Forest Technology

Dan Crabbe, St. Thomas University

David Totton, University of New Brunswick

André Lee, Université de Moncton

Richard MacDonald, Holland College

Terry Nikkel, University of New Brunswick

Carole Daley, New Brunswick Community College

Tony Roy, Collège communautaire de Nouveau-Brunswick

Dana Sanderson, University of Prince Edward Island

PERSONNEL DE LA CESPM

Rachael Anderson, agente des services généraux

Stanislav Bashalkhanov, analyste, Politiques et recherche

Jean-Charles Doucet, directeur des finances

Amin Erfanmanesh, analyste, Politiques et recherche

Benoit Gallant, analyste de données et systèmes de gestion

Linnet Humble, analyste, Politiques et recherche

Chris MacIntyre, analyste à la recherche

Shannon McKenna-Farrell, conseillère principale, Politiques et recherche

Lisa O'Connell, directrice, Recherche et analyse des données

Kale Robinson, analyste, Politiques et recherche

Kathrine Stanley, adjointe administrative

Catherine Stewart, directrice générale

Scott Stonehouse, concepteur de systèmes informatiques

Chris Teeter, analyste, Politiques et recherche

ANNEXE B - ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Uniquement en ligne